

Assemblées des États membres de l'OMPI

Soixante-quatrième série de réunions
Genève, 6 – 14 juillet 2023

LISTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" à sa trente-cinquième session (22 – 26 mai 2023) (document WO/PBC/35/7) et à sa trente-sixième session (19 – 23 juin 2023) (document WO/PBC/36/12).

2. *Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées*

i) à prendre note de la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" (documents WO/PBC/35/7 et WO/PBC/36/12) et

ii) à approuver les recommandations formulées par le Comité du programme et budget telles qu'elles figurent dans les mêmes documents.

[Les documents WO/PBC/35/7 et WO/PBC/36/12 suivent]

Comité du programme et budget

Trente-cinquième session
Genève, 22 – 26 mai 2023

LISTE DES DECISIONS

établi par le Secrétariat

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR OUVERTURE DE LA SESSION

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Document WO/PBC/35/1.

Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/35/1).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS PAR INTERIM DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

Le Comité du programme et budget (PBC) a élu, pour ses sessions à tenir en 2023, M. l'Ambassadeur Zbigniew CZECH (Pologne) et Mme María del Socorro PIMIENTA (Colombie) vice-présidents par intérim du comité.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

Document WO/PBC/35/2.

Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/35/2),*
- ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports*
 - JIU/REP/2021/6 (recommandation n° 4),*

- JIU/REP/2021/5 (recommandations n^{os} 3 et 4),
 - JIU/REP/2021/2 (recommandations n^{os} 1 et 7),
 - JIU/REP/2020/8 (recommandations n^{os} 1, 5, 8 et 9),
 - JIU/REP/2020/7 (recommandations n^{os} 1, 2, 3 et 4),
 - JIU/REP/2020/6 (recommandation n^o 4),
 - JIU/REP/2020/2 (recommandation n^o 3),
 - JIU/REP/2018/6 (recommandations n^{os} 1 et 4) énoncées dans le présent rapport,
- iii) a recommandé de conserver la mention “en cours de mise en œuvre” pour indiquer l’état d’avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant du rapport
- JIU/REP/2021/3 (recommandations n^{os} 1 et 2) et
- iv) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d’inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres.

POINT 5 DE L’ORDRE DU JOUR RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L’OMPI EN 2022
Document WO/PBC/35/3 Rev.

Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le Rapport sur la performance de l’OMPI en 2022 (document WO/PBC/35/3 Rev.), et reconnaissant que celui-ci revêt un caractère d’auto-évaluation du Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note de la performance financière positive et des progrès accomplis par les programmes en 2022 dans la réalisation des résultats escomptés.

POINT 6 DE L’ORDRE DU JOUR RESULTATS PRELIMINAIRES POUR L’ANNEE S’ACHEVANT LE 31 DECEMBRE 2022

Document WO/PBC/35/INF/1.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du contenu du document (WO/PBC/35/INF/1).

POINT 7 DE L’ORDRE DU JOUR MISE A JOUR DU MECANISME VISANT A IMPLIQUER DAVANTAGE LES ÉTATS MEMBRES DANS L’ELABORATION ET LE SUIVI DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET

Document WO/PBC/35/4.

Le Comité du programme et budget (PBC) a décidé de poursuivre le débat sur la “Mise à jour du mécanisme visant à impliquer davantage les États membres dans l’élaboration et le suivi du programme de travail et budget” à la trente-sixième session du PBC sur la base du document WO/PBC/35/4 tel qu’il a été modifié à la trente-cinquième session du comité et des nouvelles propositions soumises par les États membres.

POINT 8 DE L’ORDRE DU JOUR PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSE POUR 2024-2025

Document WO/PBC/35/5.

Le Comité du programme et budget (PBC), ayant achevé un premier examen détaillé par secteur du projet de programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2024-2025, y compris ses annexes et appendices (document WO/PBC/35/5) :

- i) a souligné l'importance de la contribution de l'OMPI au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux Objectifs de développement durable (ODD);
- ii) a souligné qu'il importait de promouvoir la diversité et l'inclusion dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la parité femmes-hommes et la diversité géographique, au moyen des initiatives et des programmes de l'OMPI et au sein du Secrétariat;
- iii) a demandé au Secrétariat d'actualiser les estimations concernant la demande et les recettes dans le projet de programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 en vue de tenir compte des prévisions d'avril 2023 de l'économiste en chef;
- iv) a accepté les modifications proposées par les États membres conformément au document ci-joint établi en mode "changements apparents" :
 - i. adjonction d'un nouveau point relatif aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques dans le cadre du pilier stratégique n° 4 (page 13);
 - ii. adjonction d'un nouveau point relatif aux PME dans le cadre du pilier stratégique n° 4 (page 14);
 - iii. modification de la cinquième stratégie de mise en œuvre du Traité de coopération en matière de brevets concernant le personnel du PCT et l'examen technique des brevets (page 22);
 - iv. modification du résultat escompté n° 4.1 de manière à inclure une référence à un système de propriété intellectuelle équilibré et la note de bas de page correspondante (page 23);
 - v. modification des premier et quatrième points de la stratégie de mise en œuvre concernant la législation sur le droit d'auteur (page 31);
 - vi. modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la coordination du Plan d'action pour le développement (page 37);
 - vii. modification de la stratégie de mise en œuvre liée au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux ODD (page 50);
 - viii. modification de la stratégie de mise en œuvre de la propriété intellectuelle pour les entreprises en ce qui concerne les outils, les programmes et le matériel, et adjonction d'un nouveau point relatif aux PME (page 56);
 - ix. adjonction d'un indicateur d'exécution relatif aux données se rapportant à l'Indice mondial de l'innovation dans le cadre du pilier stratégique n° 4.2 (page 59);
 - x. modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la sécurité des données dans le cadre de la transformation numérique (page 62);
 - xi. modification du sixième point de la stratégie de mise en œuvre relative à la rubrique Personnel et culture (page 66);

- v) *a prié le Secrétariat d'établir une version révisée du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025 sur la base des points iii) et iv);*
- vi) *a pris note, entre autres, des questions en suspens ci-après (sans se limiter aux points mis en évidence dans le document établi en mode "changements apparents" ci-joint) en vue d'un examen plus approfondi à la trente-sixième session du Comité du programme et budget :*
- i. *suppression des ODD, à l'exception de l'objectif n° 9 dans la Maison de la stratégie (page 8);*
 - ii. *adjonction d'un nouveau point relatif aux technologies vertes dans le cadre du pilier stratégique n° 3 (page 13);*
 - iii. *adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution relatif aux transferts de technologie au titre du résultat escompté n° 3.3 (page 13);*
 - iv. *modification de la troisième priorité au titre du pilier stratégique n° 4 (Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes) (page 13);*
 - v. *ajustement des dotations budgétaires concernant les activités de développement, la coordination Sud-Sud et le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 13);*
 - vi. *modification de l'indicateur d'exécution relatif au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 14);*
 - vii. *modification de la priorité relative à la parité hommes-femmes et à la répartition géographique équitable (page 15);*
 - viii. *modification de la stratégie d'intervention concernant le risque lié à la cybersécurité (page 16);*
 - ix. *adjonction d'un nouveau texte sur la parité hommes-femmes au titre de la stratégie de mise en œuvre relative au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 21);*
 - x. *réaffectation des ressources entre les résultats escomptés n° 1.1. et n° 2.2 (page 34);*
 - xi. *adjonction d'un paragraphe supplémentaire au titre de la coordination du Plan d'action pour le développement (page 37);*
 - xii. *prise en considération d'un risque supplémentaire dans le Secteur du développement régional et national (page 38);*
 - xiii. *points supplémentaires relatifs aux questions de financement concernant les États membres et les représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions de l'IGC et à la conférence diplomatique (page 48)*
 - xiv. *modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence (page 50);*

- xv. *adjonction d'un indicateur d'exécution relatif aux CATI au titre du résultat escompté n° 4.4 (page 60);*
- xvi. *modification de l'indicateur d'exécution n° 5.1 (page 69);*
- xvii. *modification des objectifs visés en ce qui concerne l'indicateur d'exécution relatif à la parité hommes-femmes (page 69);*
- xviii. *adjonction d'une annexe avec la répartition du budget et des postes dans l'ensemble du réseau de l'OMPI, y compris les bureaux extérieurs et le Bureau de coordination de l'OMPI;*
- xix. *adjonction d'une annexe avec la ventilation du budget consacré à la coordination des activités de développement.*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT D'EVALUATION SUR LA QUESTION DE LA VIABILITE DES ACHATS (DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 3.8 DU REGLEMENT FINANCIER DE L'OMPI)

Document WO/PBC/35/6.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du "Rapport d'évaluation sur la question de la viabilité des achats (dans le cadre de l'article 3.8 du Règlement financier de l'OMPI)" (Document WO/PBC/35/6).

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR ÉTUDE SUR LA CREATION D'UNE ENTITE DISTINCTE POUR L'ASSURANCE MALADIE APRES LA CESSATION DE SERVICE (AMCS)

Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a rappelé que le PBC avait demandé au Secrétariat de réaliser une étude plus détaillée sur la manière dont une entité distincte pourrait être établie afin de désigner officiellement les placements au titre de l'AMCS dans le plan d'actifs et d'en présenter les conclusions à sa trente-cinquième session,*
- ii) a pris note du compte rendu verbal présenté par le Secrétariat selon lequel le processus d'établissement de l'étude nécessiterait plus de temps et de consultations et*
- iii) a demandé au Secrétariat de présenter l'étude à la trente-sixième session du PBC.*

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR PROJET DE MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021

Document WO/PBC/34/16.

Le Comité du programme et budget (PBC)

- a examiné en détail l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 (annexe du document WO/PBC/34/16). Les modifications qu'il est proposé d'y apporter figurent dans l'annexe de la présente décision,*
- a décidé de poursuivre à sa trente-sixième session l'examen de l'avant-projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 qui fait l'objet de l'annexe de la présente décision et*

- *est convenu que les annexes du mandat serviraient de document de référence à des fins d'information.*

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION

Documents A/59/10, A/59/11 et A/59/INF/6.

Le Comité du programme et budget (PBC) a décidé de poursuivre, à sa trente-septième session, l'examen de la méthode de répartition des recettes et du budget par union, notamment en ce qui concerne les propositions pertinentes soumises par les États membres lors des précédentes sessions.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR CLOTURE DE LA SESSION

[Le document WO/PBC/36/12 suit]

Comité du programme et budget

Trente-sixième session
Genève, 19 – 23 juin 2023

LISTE DES DÉCISIONS

Document établi par le Secrétariat

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR **OUVERTURE DE LA SESSION**

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Document WO/PBC/36/1.

Le Comité du programme et budget (PBC)

- *a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/36/1 Prov.2),*
- *a décidé d'examiner la question de la durabilité dans le contexte de la passation des marchés, d'étudier l'impact potentiel de cet examen sur le Règlement financier et son règlement d'exécution et de prendre les mesures appropriées, le cas échéant, lors de la trente-septième session du PBC.*

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR **RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF
INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS)**

Document WO/PBC/36/2.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (document WO/PBC/36/2).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSITIONS DE RÉVISION DU MANDAT ET DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI

Document WO/PBC/36/3.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI

- i) d'approuver les propositions de modification de la procédure de sélection des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (annexe IV du Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution) figurant en annexe du document WO/PBC/36/3 et*
- ii) d'approuver la proposition de modification du mandat de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (annexe III du Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution) figurant en annexe du document WO/PBC/36/3.*

Document WO/PBC/36/10.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI d'approuver les propositions de modification du mandat de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), qui figurent dans l'annexe I du document WO/PBC/36/10.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

Document WO/PBC/36/4.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du "Rapport du vérificateur externe des comptes" (document WO/PBC/36/4).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

Document WO/PBC/36/5.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du "Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)" (document WO/PBC/36/5).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2022; ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 AVRIL 2023

- a) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2022

Document WO/PBC/36/6.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le "Rapport financier annuel et états financiers de 2022" (document WO/PBC/36/6).

- b) MISE À JOUR SUR LES PLACEMENTS
- c) ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 AVRIL 2023

Document WO/PBC/36/7.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l'“État de paiement des contributions au 30 avril 2023” (document WO/PBC/36/7).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR **RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES**

Document WO/PBC/36/INF/1.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR **MISE À JOUR DU MÉCANISME VISANT À IMPLIQUER DAVANTAGE LES ÉTATS MEMBRES DANS L'ÉLABORATION ET LE SUIVI DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET**

Document WO/PBC/36/11.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le mécanisme actualisé décrit aux paragraphes 10 à 16 et exposé à l'annexe du document intitulé “Mise à jour du mécanisme faisant davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme de travail et budget” (document WO/PBC/36/11) avec l'ajout ci-après au paragraphe 13 : “En outre, après la publication des documents du PBC, le Secrétariat répondra à toutes les questions écrites des États membres dans un délai d'une semaine à compter de la réception de ces questions dans un document de questions-réponses qui sera publié sur le site Web du PBC”.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR **PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2024-2025**

Document WO/PBC/36/8.

1. *Le Comité du programme et budget (PBC), après avoir achevé son examen complet du programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2024-2025, est convenu des modifications ci-après telles qu'elles figurent à l'annexe I :*

- i) suppression des ODD et adjonction du logo des ODD dans la Maison de la stratégie (page 8);*
- ii) djonction d'un nouveau point relatif aux technologies vertes dans le cadre du pilier stratégique n° 3 (page 13);*
- iii) adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution relatif aux transferts de technologie au titre du résultat escompté n° 3.3 (page 13);*
- iv) modification de la troisième priorité au titre du pilier stratégique n° 4 (Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes) (page 13);*
- v) adjonction d'une note de bas de page relative au premier point dans le cadre du pilier stratégique n° 4 (page 13);*
- vi) modification de l'indicateur d'exécution relatif au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 14);*
- vii) modification de la priorité relative à la parité hommes-femmes et à la répartition géographique équitable (page 15);*
- viii) adjonction d'un nouveau point sous la section “Fondation” (page 15);*

- ix) *adjonction d'un nouvel indicateur d'exécution au titre du résultat escompté n° 5.1 (page 15);*
- x) *adjonction d'un nouveau texte sur la parité hommes-femmes au titre de la stratégie de mise en œuvre relative au Plan d'action en matière de propriété intellectuelle et d'égalité des sexes (page 21);*
- xi) *modification de la stratégie de mise en œuvre relative à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence (page 50);*
- xii) *adjonction d'un indicateur d'exécution relatif aux CATI au titre du résultat escompté n° 4.4 (page 60);*
- xiii) *adjonction d'un nouveau point au titre des stratégies de mise en œuvre relatif à la justice interne, à la gouvernance et à la supervision (page 67);*
- xiv) *modification des objectifs visés en ce qui concerne l'indicateur d'exécution relatif à la parité hommes-femmes (page 69).*

2. *Le PBC a prié le Secrétariat de réviser le programme de travail et budget proposé pour 2024-2025 (document WO/PBC/36/8), de manière à tenir compte des modifications indiquées au paragraphe 1 ci-dessus, aux fins de sa soumission à la soixante-quatrième série de réunions des assemblées de l'OMPI.*

3. *Le PBC est convenu qu'un accord avait été trouvé sur la plupart des questions et a décidé de renvoyer les quelques questions en suspens, telles qu'elles ont été examinées au cours de la trente-sixième session du PBC et consignées dans le rapport de la réunion, à la soixante-quatrième série de réunions des assemblées de l'OMPI.*

4. *Le PBC a, en outre,*

- i) *reconnu l'importance de la sécurité des données pour les projets de l'OMPI liés à l'informatique en nuage;*
- ii) *prié l'OMPI de continuer à mettre à jour et à optimiser, en temps utile, ses technologies en matière de sécurité des données, de tenir compte des préoccupations de certains États membres et utilisateurs des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI à cet égard et de leurs demandes de renforcement de l'audit interne et externe de la sécurité des données dans le cadre des projets de l'OMPI liés à l'informatique en nuage;*
- iii) *reconnu que l'OMPI continuera à procéder à des audits intégrés et à des tests de sécurité effectués par des prestataires de services externes hautement qualifiés, dans le cadre d'appels d'offres internationaux ouverts, conformément aux règles de l'OMPI en matière de passation de marchés*
- iv) *souligné l'importance de l'examen en cours par l'OCIS des rapports d'audit relatifs à la gestion de l'informatique en nuage, conformément au mandat révisé de l'Organe;*
- v) *prié le Secrétariat de renforcer le mécanisme d'établissement de rapports annuels sur les projets liés à l'informatique en nuage dans le cadre du Rapport sur la performance de l'OMPI, y compris en ce qui concerne les conclusions des audits et des tests de sécurité des données relatives à l'environnement de l'informatique en nuage de l'OMPI entrepris au cours de l'année.*

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR ÉTUDE SUR LA CRÉATION D'UNE ENTITÉ
DISTINCTE POUR L'ASSURANCE MALADIE APRÈS
LA CESSATION DE SERVICE (AMCS)

Document WO/PBC/36/9.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du contenu de l'étude sur la création d'une entité distincte pour l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) (document WO/PBC/36/9), en a discuté et a donné des indications au Secrétariat afin qu'une décision soit prise lors de la session du PBC de 2024.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR PROJET DE MANDAT RELATIF À L'ÉVALUATION
DES BUREAUX EXTÉRIEURS DE L'OMPI EN 2021

Document WO/PBC/35/7, annexe.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI que l'examen du projet de mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 figurant dans l'annexe II de la présente décision se poursuive à la trente-septième session du PBC.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES
DEUX VICE-PRÉSIDENTS DU COMITÉ DU
PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

Le Comité du programme et budget (PBC) a élu, pour ses sessions à tenir en 2024 et 2025, l'Ambassadeur Zbigniew CZECH (Pologne) président du PBC, et l'Ambassadeur Khalil HASHMI (Pakistan) et M. José Antonio Gil CELEDONIO (Espagne) vice-présidents du comité.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR CLÔTURE DE LA SESSION

[Fin du document]